Soutenir le prélèvement et la greffe d'organes : une priorité pour répondre aux besoins des patients

Mis à jour le 16.05.2019

Afin de répondre aux besoins croissants des patients, le troisième plan greffe 2017-2021 fixe des objectifs ambitieux à l'ensemble des acteurs du prélèvement et de la greffe d'organes. Pour maintenir la mobilisation collective malgré un ralentissement de l'activité en 2018 (5 805 greffes contre 6 105 en 2017) après 8 ans de forte hausse, le ministère des solidarités et de la santé rappelle que le prélèvement et la greffe constituent une priorité nationale pour lesquelles il apporte un soutien particulier.

Ainsi, dans le cadre de la campagne tarifaire 2019 et dès la première circulaire, un accompagnement financier est apporté aux établissements de santé pour renforcer à très court terme les moyens humains et techniques dédiés à ces activités.

- **Pour encourager la filière du don du vivant, dont la progression marque le pas**, un montant d'un million d'€ est alloué sous la forme d'un supplément exceptionnel au forfait annuel greffe (FAG). La réflexion sera poursuivie pour mieux accompagner cette activité.

- **Pour soutenir le prélèvement Maastricht 3** (c'est-à-dire les greffes réalisées à partir de donneurs décédés par arrêt cardiaque en limitation des thérapeutiques), programme à fort potentiel de développement, une enveloppe exceptionnelle de près de 300 000 € est destinée au soutien des coordinations hospitalières de prélèvement. En parallèle, une étude est engagée en vue du calibrage d'un supplément pérenne au forfait de coordination des prélèvements d'organes (CPO) dédié à cette activité.

- **Pour favoriser l'utilisation des machines à perfusion pour la greffe pulmonaire**, dont les recherches ont montré qu'elle améliorait la qualité des greffons et donc le résultat des greffes, le recours à cette technique est désormais valorisé au sein du forfait annuel greffe (FAG) à hauteur de 31 000 €. Ce soutien est particulièrement important pour les greffons à critères élargis et favorisera notamment le développement des prélèvements de poumons sur donneurs « Maastricht 3 ». Pour mémoire, un financement est également alloué depuis 2013 aux machines rénales afin d'augmenter le nombre et la qualité des greffons rénaux.

A mi-parcours du plan greffes, le ministère des solidarités et de la santé et l'Agence de la biomédecine souhaitent par ailleurs mettre en œuvre plusieurs actions complémentaires destinées à consolider la trajectoire prévue en 2020 et 2021.

Ces axes seront discutés avec l'ensemble des acteurs, qui seront réunis avant l'été à l'occasion de la réunion annuelle de suivi du plan greffe.
Parmi eux :

- **Le renforcement de la formation des professionnels**, notamment dans les domaines de l'accompagnement au prélèvement « Maastricht 3 », de la communication avec les proches et de la formation des chirurgiens préleveurs par simulation.

- **La promotion du don, levier majeur pour soutenir l'activité à l'avenir**. Les conditions d'une intensification des campagnes de promotion dans la lignée des actions menées en 2018 seront étudiées.

- **L'optimisation des organisations pour tirer les bénéfices des dernières innovations organisationnelles et techniques en faveur du prélèvement et de la greffe** : mutualisation et délégation du prélèvement chirurgical, pratiques avancées pour les infirmières de coordination de greffe (particulièrement pour la prise en charge du suivi des greffés et des candidats au don d'organe « donneur vivant »), collaborations ville-hôpital, recours à la télémédecine pour le suivi des patients porteurs de greffon.

Avec ces mesures de court et de moyen termes, le ministère et l'Agence s'engagent aux côtés des professionnels de santé, des associations et des acteurs institutionnels pour permettre à un nombre croissant de patients de bénéficier de la greffe dont ils ont besoin.

Contacts presse

Direction générale de l'offre de soins
Alexandra Béchard
01 40 46 47 43
dgos-com@sante.gouv.fr

Agence de la biomédecine
Madeleine Claeys
01 55 93 64 98
presse@biomedecine.fr